

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DE DESSINS INSTAGRAM

«Dessinez Rodez»

Article 1 : Description du jeu

Le jeu-concours de dessins «Dessiner Rodez » est mis en place par l'Office de Tourisme Rodez Agglomération, 10-12 Place de la Cité 12000 RODEZ et l'administratrice du compte Instagram @rodeztourisme. **Le jeu est gratuit, sans obligation d'achat.** Il est ouvert à toute personne physique majeure et/ou mineure résident en France métropolitaine, en Corse ou à Monaco. **Le jeu se déroule du 20 juillet 2020 à 9h00 au 31 octobre 2020 à 00h59** (heure métropolitaine) sur la plateforme gratuite Instagram.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils ont obtenu cette autorisation.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si par suite de force majeure ou événements indépendants de sa volonté le concours est annulé.

Article 2 : Fonctionnement du jeu

Le participant envoie par mail ou propose sur Instagram un ou plusieurs dessins originaux de Rodez. Monuments, statues, gargouilles ou autres représentations emblématiques de la ville. Deux jeux concours de dessins sont proposés, un concours dessins adultes et un concours dessins enfants. Le concours dessins enfant est proposé à tous les enfants âgés entre 6 et 15 ans. 4 gagnants seront désignés dans la catégorie adultes ; 2 gagnants dans la catégorie enfants 6-10 ans et 2 gagnants dans la catégorie enfants 11-15 ans. Dans chaque catégorie, les meilleurs dessins seront commercialisés sous forme de posters, carnets à dessin ou autre objet, dans l'espace boutique de l'Office de Tourisme.

Le participant peut envoyer son (ses) dessin(s) :

- par mail à : marylene.angles@tourisme.myrodez.fr,
- sur son propre compte Instagram public, en taguant le (les) dessin(s) avec @rodeztourisme ; #rodeztourisme et #dessinezrodez,
- en le (les) déposant à l'Office de Tourisme.

Il renseigne sur son dessin le lieu, le monument ou la statue du graphisme déposé. Les enfants devront obligatoirement indiquer leur âge. Les dessins déposés hors période du concours ne seront pas autorisés.

Ce jeu n'est ni associé, ni géré ou sponsorisé par la plateforme Instagram et en aucun cas la société Instagram ne sera tenue responsable en cas de litige lié au jeu. Les données

personnelles collectées lors du jeu sont destinées uniquement à l'Office de Tourisme Rodez Agglomération.

Article 3 : Identification des gagnants

Courant Octobre 2020, les 8 meilleurs dessins seront désignés par un jury de 6 personnes composé du personnel et de la direction de l'Office de Tourisme Rodez Agglomération, d'élus au tourisme et de prestataires de Rodez Agglomération.

Les participants pourront poster autant de dessins qu'ils le souhaitent cependant seuls les 8 premiers bénéficieront d'un lot.

Suivant l'envoi des dessins, les gagnants seront prévenus soit par message privé via la plateforme Instagram, soit par mail ou par téléphone. Chaque gagnant devra communiquer ses coordonnées postales, son adresse mail et son numéro de téléphone. Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 10 jours, le lot sera perdu.

Les dessins des gagnants seront publiés sur le compte Instagram de l'Office de Tourisme Rodez Agglomération @rodeztourisme et le compte Instagram où est hébergé le dessin sera mentionné dans la publication.

Les 8 gagnants du jeu « Dessiner Rodez » lèguent l'intégralité des droits de diffusion sur les réseaux sociaux, le site internet de l'Office de Tourisme, de Rodez Agglomération et des partenaires de l'agglomération ; Ainsi que les droits de reproduction pour un usage commercial dans l'espace boutique de l'Office de Tourisme. Aucun avantage ou rétribution financière ne sera perçu en dehors du lot prévu au présent règlement.

Article 4 : Obligations

La ou les dessin(s) posté(s) doivent être conformes aux dispositions légales en vigueur. Ils ne doivent pas porter préjudice à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les dessins seront écartés du concours.

L'Office de Tourisme Rodez Agglomération, se réserve le droit de retirer du concours les dessins à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas à la thématique du concours.

D'autre part le participant garantit :

- Etre l'auteur du dessin publié et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété ;
- Autorise l'Office de Tourisme Rodez Agglomération à utiliser librement les dessins proposés dans le cadre du présent concours pour la création de nouveaux produits vendus dans la boutique de l'Office de Tourisme et sur quelque support que ce soit (site internet, publications papiers internes et externes...) pour une durée illimitée.

- Obtenir l'autorisation parentale pour tous les enfants souhaitant participer au jeu concours dessins.

Article 5 : Les lots

Lots à destination des adultes :

Lot 1 à 121€ : Une sortie encadrée vélo électrique d'1/2 journée à 49€ - Aveyron à vélo
Une entrée au Parc de Combelles à 22€ - Vert Tea jeu
Une entrée pour 2 personnes au paintball à 40€ - DKP Paintball
Location de 2 audio-guides à 10€ - Office de Tourisme Rodez Agglomération

Lot 2 à 112€ : Une entrée au Parc de Combelles à 22€ - Vert Tea jeu
Une entrée pour 2 personnes au paintball à 40€ - DKP Paintball
Initiation Golf pour 2 personnes à 40€ - Golf bluegreen Rodez Agglomération
Location de 2 audio-guides à 10€ - Office de Tourisme Rodez Agglomération

Lot 3 à 108 € : Une entrée au Parc de Combelles à 22€ - Vert Tea jeu
Une entrée pour 2 personnes au paintball à 40€ - DKP Paintball
Une heure de squash pour 2 personnes à 36€ – Espace Indoor 12
Location de 2 audio-guides à 10€ - Office de Tourisme Rodez Agglomération

Lot 4 à 87€ : Une entrée au Parc de Combelles à 22€ - Vert Tea jeu
Une location Trot' Californienne pour 1 personne à 15€ - Vent de Liberté
Initiation Golf pour 2 personnes à 40€ - Golf bluegreen Rodez Agglomération
Location de 2 audio-guides à 10€ - Office de Tourisme Rodez Agglomération

Lots à destination des enfants :

Lot à 70€ (6-10 ans) : Deux entrées au Parc de Combelles à 30€ - Vert Tea jeu
Initiation Golf pour 2 personnes à 40€ - Golf bluegreen Rodez

Lot à 70€ (6-10 ans) : Deux entrées au Parc de Combelles à 30€ - Vert Tea jeu
Une entrée pour 2 personnes au laser game à 30€ - DKP Paintball
Une entrée offerte pour ton anniversaire à 10€ - Espace Indoor 12

Lot à 70€ (11-15 ans) : Une entrée pour 2 personnes au laser game à 30€ - DKP Paintball
Initiation Golf pour 2 personnes à 40€ - Golf bluegreen Rodez Agglo

Lot à 67€ (11-15 ans) : Une entrée pour 2 personnes au laser game à 30€ - DKP Paintball
Une entrée offerte pour ton anniversaire à 10€ - Espace Indoor 12
Location de 2 audio-guides à 10€ - Office de Tourisme Rodez
Deux Pass musées Rodez à 11€ - Office de Tourisme Rodez Agglo
Une animation piste de quad à 6€ - Vent de Liberté

Les bons de ces prestations seront remis sur place et en main propre, à l'Office de Tourisme ou envoyé par voie postale aux frais de l'Office de Tourisme.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des gagnants, ni la remise en argent de leur contre-valeur, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

Article 6 : Informatique et libertés

Conformément à la loi *Informatique et Libertés* du 06/01/2018, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite à : Office de Tourisme Rodez Agglomération 10-12 Place de la Cité 12000 RODEZ.

La durée d'exploitation du fichier est limitée à 10 ans.

Article 7 : Contrôles et réserves

L'Office de tourisme Rodez Agglomération ne pourra être tenu responsable des problèmes liés au déroulement du jeu-concours ; qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique ou technologique ou de quelque nature que ce soit.

L'organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront l'objet d'une information par tous les moyens appropriés.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, l'organisateur et ses partenaires ne pourront être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal ou des réseaux internet.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par le participant aux règles susvisées.

Article 8 : Acceptation et dépôt du présent règlement

La participation au jeu-concours Instagram «Dessiner Rodez » implique l'acceptation de ce règlement.

Le présent règlement est déposé à l'étude de Maître Jonathan BOUZAT-NOYRIGAT, Huissier de Justice à ESPALION (12500), 1 Rue de la Calade.

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu à l'étude d'Huissier de Justice susmentionnée.

Le règlement peut être envoyé sur demande par mail auprès de l'Office de Tourisme Rodez Agglomération à marylene.angles@tourisme.myrodez.fr.

Article 9 : Réclamation

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé le délai d'un an à compter de la date de fin du jeu concours.

Article 10 : Clause limitative de responsabilité

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus. En conséquence, l'Office de tourisme Rodez Agglomération ne pourrait être tenu pour responsable sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés
- De la transmission des données
- Des éventuelles interruptions de serveurs
- En cas de pertes de données
- Des conséquences de tout virus ou bug,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le jeu pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de l'organisateur, rendant impossible le maintien du jeu en ligne, tels que des exigences d'autorité de toute nature, hacking, piratage, etc.